

EXERCICE 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 04 mars 2019

DÉLIBÉRATION n°2019-05

Le conseil d'administration s'est réuni le 04 mars 2019 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le mercredi 20 février 2019.

Point de l'ordre du jour :

4.1. Charte et règlement du comité éthique pour les recherches impliquant la personne humaine.

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu l'avis de la commission de la recherche du 20 mars 2018,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de Poitiers du 1^{er} février 2019

Exposé de la décision :

Il s'agit « d'institutionnaliser » le comité éthique pour les recherches impliquant la personne humaine des universités de Tours et de Poitiers (CER-TP). Ce comité fonctionne depuis 2015 et émet un avis sur tous les protocoles de recherche qui ne relèvent pas des comités de protection des personnes (loi n°2012-300 du 5 mars 2012).

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la charte et du règlement intérieur du comité éthique pour les recherches impliquant la personne humaine Tours-Poitiers.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

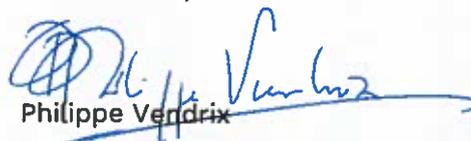
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	32
Abstentions :	0
Votes exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	0

Pièces jointes :

- Présentation du CER-TP, charte et règlement intérieur.

Fait à Tours, le 7 mars 2019

Le Président,


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

08 MARS 2019

Transmise au recteur le :

08 MARS 2019